

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **30 AVRIL 2026**

Délibération n° 2026-04-56

Objet de la Délibération :

Demande de subvention

**Travaux divers 2026 dans bâtiments
communaux**

**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

19 membres en exercice, dont :

**1 absent et représenté : Sébastien FERRUS
MACHADO qui donne procuration à Rémi
ROUX**

**18 présents : Rémi ROUX, Benjamin
SÉMIOND, Marie-Laure MARFOURE, Marie
GUIMBERT, Michel LAPALUS, Céline
BLANCHET, Françoise BRUNET, Denis
FRASSIN, Cédric MIGLIACCIO, Marion
NICOLAS, Stéphanie PERSICOT, Alice
PRUD'HOMME, Loïc RICHARD, Jean-Pierre
RIPPERT, Alain SANCHEZ, Grégory TARDY,
Laurent THOUVENOT, Sylvia VIGNE**

Soit 19 votants

Date de convocation :

23 AVRIL 2026

Secrétaire : Françoise BRUNET

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux dans des bâtiments communaux à réaliser en 2026.

Ces travaux consisteront à mettre aux normes les tableaux électriques de deux appartements communaux en location dans le bâtiment du « Coucardier » et à remplacer le sol souple d'une classe de l'école maternelle du Plan d'Ergue.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux s'élève à 7 084,00 € H.T.

Pour la réalisation de l'opération, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès des services du Conseil Départemental des Hautes-Alpes à hauteur de 70 % du montant hors taxe de l'opération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité (19 voix pour) :

- Approuvent le projet qui leur a été présenté,
- Approuvent le plan de financement suivant :

DÉPENSES :

Montant H.T. :	7 084,00 €
TVA 20 % :	1 416,80 €
T.T.C. :	8 500,80 €

RECETTES :

Conseil Départemental des Hautes-Alpes (70 %) :	4 959,00 €
Autofinancement H.T. (30 %) :	2 125,00 €

- Sollicitent l'attribution d'une aide publique auprès des services du Conseil Départemental des Hautes-Alpes (70 %).
- Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 30 AVRIL 2026

**LE MAIRE,
Rémi ROUX**